

À l'attention des membres du Conseil national (par courriel)¹

Berne, le 10 juin 2020

Séance du Conseil national du 18 juin 2020

19.400 Iv.pa. CIP-E
Plus de transparence dans le financement de la vie politique (contre-projet indirect)

Madame la conseillère nationale,
Monsieur le conseiller national,

Le 18 juin 2020, votre chambre examinera le projet de contre-projet indirect du Conseil des États à l'initiative populaire «pour plus de transparence dans le financement de la vie politique».

La transparence du financement de la vie politique est l'un des piliers de toute démocratie digne de ce nom et est une réalité dans toute l'Europe, à l'exception de la Suisse. Dans une démocratie directe, connaître les sources de financement des acteurs politiques, du moins les plus importantes, est une information vitale pour que le corps électoral puisse se former une opinion fondée. En outre, la transparence est un élément clé pour freiner la perte de confiance de plus en plus inquiétante de la population envers les institutions politiques de notre pays².

Les développements récents à l'échelon cantonal montrent que la population suisse exige – toujours plus – des progrès en matière de transparence. Par exemple, le corps électoral du canton de Schwyz s'est ainsi prononcé à deux reprises, en l'espace de 15 mois, en faveur d'un projet demandant davantage de transparence et, en février de cette année, le souverain schaffhousois a accepté à une nette majorité une initiative très ambitieuse dans ce domaine. À l'heure actuelle, un canton sur quatre a déjà adopté des règles contraignantes pour garantir la transparence du financement des acteurs politiques. Des projets semblables sont par ailleurs en préparation dans d'autres cantons et communes.

Association suisse à but non lucratif et neutre sur le plan politique, nous œuvrons depuis des années en faveur de la transparence du financement de la vie politique suisse. C'est donc en toute logique que nous soutenons l'initiative fédérale sur la transparence³, importante au vu des principes démocratiques que nous énonçons ci-dessus. En outre, elle propose un régime de transparence modéré, en se limitant à la publication des dons d'un montant élevé. Elle n'accroît ainsi que faiblement la charge de travail administratif et sauvegarde de façon adéquate tout intérêt relevant de la protection de la vie privée sur le plan financier. En outre, elle s'inscrit parfaitement dans le régime législatif déjà en vigueur dans les cantons.

¹ Avec copie pour les secrétariats généraux des partis représentés au Parlement. Par souci de transparence et pour favoriser une pratique du lobbying ouverte et légitime, TI Suisse publiera le présent document sur son site www.transparency.ch/fr après l'avoir envoyé.

² Voir à cet effet le dernier baromètre des préoccupations de Credit Suisse / gfs.bern, www.credit-suisse.com/barometre/preoccupations.

³ TI Suisse est membre de l'association de soutien de l'initiative (<https://transparenz-ja.ch/fr/organisation/>).

En recommandant de rejeter l'initiative, le Conseil fédéral et le Conseil des États ne tiennent pas dûment compte de ces considérations fondamentales, en particulier parce que le contre-projet indirect actuellement proposé (projet du Conseil des États, proposition de la CIP-N) présente quatre graves lacunes :

- **Anonymat des dons** (proposition de la majorité de la CIP-N): tous les dons versés à des acteurs politiques resteraient frappés du sceau du secret, y compris les dons d'un montant élevé. Cette proposition vide de sa substance l'idée même du projet, qui est de rendre le financement de la vie politique plus transparent pour la population suisse.

Notre demande: il faudrait déclarer tous les grands donateurs, qui versent plus de 10 000 francs par an, comme le demande l'initiative populaire.

- **Seuils:** fixés par le Conseil des États à 25 000 francs pour les libéralités et à 250 000 francs pour les budgets de campagne, ils sont beaucoup trop élevés. Ils ne devraient être que rarement atteints dans la pratique, de sorte que la nouvelle réglementation ne serait d'aucune utilité ou presque pour le peuple suisse. Les seuils en vigueur pour les libéralités dans les cantons sont nettement plus bas et la moyenne européenne se situe autour de 3500 euros.⁴

Notre demande: nous jugeons appropriées les propositions de la CIP-N, qui fixent les seuils à 10 000 francs (proposition de la minorité) pour les libéralités et à 50 000 francs (proposition de la majorité) ou à 100 000 francs (proposition de la minorité) pour les campagnes. Le Conseil national ne devrait pas édulcorer ces propositions.

- **Élections au Conseil des États:** dans son projet, le Conseil des États ne prévoit pas d'obligation de transparence applicable aux campagnes électorales pour les membres de cette chambre, et le projet de la CIP-N est insuffisant à cet égard. Or, eu égard à l'importance de cet organe pour notre système politique, il importe d'instaurer ici aussi un régime de transparence.

Notre demande: les règles de transparence prévues pour les élections au Conseil national devraient aussi s'appliquer aux élections au Conseil des États, comme le prévoit l'initiative sur la transparence.

- **Contrôles:** le projet du Conseil des États se borne à prévoir un contrôle administratif pour s'assurer que les données fournies sont complètes, alors que, pour l'application du droit en pratique, il est indispensable de vérifier dûment l'exactitude de ces données.

Notre demande: l'autorité compétente doit également procéder à une vérification de l'exactitude des données fournies (conformément à la proposition de la minorité de la CIP-N) et signaler à l'autorité de poursuite pénale les infractions dont elle a connaissance dans l'accomplissement de sa charge.

Nous vous prions, Madame la conseillère nationale, Monsieur le conseiller national, de bien vouloir **corriger**, lors de votre prochaine séance du 18 juin 2020, les **lacunes du contre-projet** dont nous faisons état ci-dessus et **d'approuver l'initiative sur la transparence** lorsqu'elle sera soumise au vote.

⁴ Étude «Funding of Political Parties and Election Campaigns: A Handbook on Political Finance» (2004), p. 233, <https://www.idea.int/sites/default/files/publications/funding-of-political-parties-and-election-campaigns.pdf>.

Les soussignés se tiennent à votre entière disposition pour répondre à vos questions ou pour procéder à des échanges de vues sur le sujet.

Nous vous prions de croire, Madame la conseillère nationale, Monsieur le conseiller national, en l'assurance de notre considération.



Markus Schefer
Président



Martin Hilti
Directeur